CONVENTION CADRE 2026
PETITES VILLES DE DEMAIN

DE PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE

ENTRE

LA COMMUNE DE PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE,
Sise ayant son siège au 3 Avenue du Port 13230 Port-Saint-Louis-du-Rhône,
Représentée par Monsieur Martial ALVAREZ, Maire de PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du ,
Ci-après désignée par « **la Commune** »

La Métropole Aix-Marseille-Provence
Sise ayant son siège au 58 boulevard Charles Livon 13007 Marseille,
Représentée par son Président ou son représentant, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du ,
Ci-après désignée par « **la Métropole** »,

D'une part,

ET

L'État,
Représenté par le Préfet des Bouches-du-Rhône,
Ci-après désigné par « **l'État** » ;

La Caisse des Dépôts et Consignations,
Établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du code monétaire et financier, ayant son siège au 56, rue de Lille 75007 Paris, représentée par Olivier CAMAU, Directeur régional adjoint Provence Alpes Côte d'Azur de la Banque des Territoires.
Ci-après dénommée « **la Caisse des Dépôts** »

Le Département des Bouches-du-Rhône,
Représenté par sa Présidente Martine Vassal,
Ci-après dénommé « **le Département** »

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône,
Organisme d'intérêt public issu de la Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, pour la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans les territoires.
Représenté par son Président,
Ci-après dénommé « **le CAUE 13** »,

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

La Chambre de métiers et de l'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Représentée par son Président
Ci-après dénommée « **la CMAR PACA** »,

La Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix-Marseille-Provence,
Représentée par son Président,
Ci-après dénommée « **la CCIAMP** »

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

La Commune de Port-Saint-Louis-Du-Rhône a souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 19 juillet 2021.

A ce titre, une première convention-cadre a été signée en 2023 par l'ensemble des parties, pour une période s'achevant au 31 mars 2026, conformément au cadre national en vigueur.

En juin 2025, à l'occasion des Assises de l'association des Petites Villes de France, organisées à Saint-Rémy-de-Provence, le Premier ministre a annoncé la prolongation du programme jusqu'au 31 décembre 2026, dans l'attente d'arbitrages complémentaires relatifs à sa poursuite au-delà de cette date.

Suite à l'adoption de la loi de finance 2026, le Directeur Général de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a invité par courrier en date du 20 février 2026, les Préfets de départements, délégués territoriaux de l'ANCT, à prolonger les engagements contractuels jusqu'au 31 décembre 2026.

Compte tenu du calendrier électoral, il n'a pas été matériellement possible de formaliser cette prolongation par voie d'avenant avant le terme des conventions en vigueur.

Dès lors, afin d'assurer la continuité du programme sur le territoire et de prendre en compte les orientations arrêtées au niveau national, notamment la prorogation du financement des postes de chef de projet, les partenaires ont convenu de conclure une nouvelle convention pour couvrir l'année 2026.

Celle-ci a pour objet de renouveler l'engagement des signataires dans la continuité des orientations stratégiques et des objectifs déjà définis. Elle ne remet pas en cause l'économie générale du projet de territoire ni les engagements précédemment souscrits par les partenaires.

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Article 2 – Les ambitions du territoire

Situé à l'embouchure du delta du Rhône entre Provence et Camargue, Port-Saint-Louis-du-Rhône a été façonné par ce positionnement original et stratégique. La nature, près de la moitié de la superficie de la commune, lui confère un caractère sauvage attractif pour les sports de pleine nature et les touristes en recherche d'insolite, hors des flux de masse. L'ouverture sur la mer et le Rhône en font également une porte majeure pour le fret international en lien avec l'activité du GPMM. Ce dernier, implanté sur 40% de la superficie communale, draine tout un tissu d'emplois. Ancrée dans la tradition des métiers de la mer, la commune est particulièrement réputée pour la conchyliculture dans l'anse de Carteau et pour sa conserverie de poissons (Ferrigno). D'autres filières économiques innovantes se développent en lien avec les bio-ressources et la mer. Elles apportent à la commune un potentiel de positionnement dans des programmes et projet structurants. L'innovation est un levier central dans la stratégie de revitalisation de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Entre domaine appartenant au GPMM, risques naturels ou technologiques et espaces naturels protégés, les contraintes à l'urbanisation sont nombreuses (près de 87% de la commune est contraint au regard de ces facteurs). Toutefois le territoire compte des opportunités foncières dans son tissu constitué en lien avec la présence d'anciennes activités mais aussi de délaissés. Elles représentent un potentiel précieux mobilisable à court, moyen et long termes. Il est susceptible d'accélérer la mutation urbaine du cœur de ville enclenchée avec le réaménagement du bassin central. Ces potentiels sont également intégrés dans le vaste programme de réaménagement de l'ile du Mazet. Les documents cadres (Scot, SRADDET) portent l'accent sur ce potentiel et sur les enjeux de rayonnement inhérent à celui-ci. La commune est identifiée comme « Pôle d'équilibre » par le projet de SCoT (en cours d'élaboration) et « Centres locaux et de proximité » par le SRADDET. Port-Saint-Louis-du-Rhône se caractérise donc comme une centralité rayonnante à l'échelle de son bassin de vie. Le développement du pôle d'équilibre est par conséquent un enjeu majeur du territoire passant notamment par le renforcement de l'offre économique en fonction du poids de la commune et en complémentarité avec les pôles voisins, notamment Fos. Le développement de la commune doit concilier avec de forts enjeux environnementaux. L'objectif 34 du SRADDET précise cet enjeu en préconisant de : « préserver la qualité des espaces ruraux et naturels et l'accès aux services dans les centres locaux et de proximité ». Port-Saint-Louis-du-Rhône est dans le périmètre du Parc Naturel Régional de la Camargue.

Le cœur de ville s'est constitué autour de l'avenue du port et du monumental bassin central, siège historique de l'activité portuaire. S'il concentre les fonctions de centralité, le centre reste peu lisible et témoigne aussi d'un manque de dynamisme. La vie de proximité s'organise en « faubourgs », quartiers d'habitat à fortes identités. Ces faubourgs sont reliés par l'avenue du port, véritable colonne vertébrale nord/sud de la commune. Dotés de services, commerces et équipements, ils apportent à leurs habitants une réponse efficace aux besoins du quotidien avec en complément des équipements culturels et sportifs diversifiés et de qualité mais aussi la présence d'un collège et d'un lycée privé technique et général. Cette offre est essentielle à la qualité de vie des habitants dans un territoire éloigné du reste de la métropole et qui compte une importante population de séniors mais aussi des ménages pauvres potentiellement captifs. La commune compte 47% de logements sociaux et un taux de pauvreté parmi les plus élevés du département.

L'ensemble de ces caractéristiques font de Port-Saint-Louis-du-Rhône un territoire atypique tout à la fois isolé et ouvert sur le monde, territoire de tradition et d'innovation, riche de sa nature et lourdement impacté par les activités industrielles ; village, il est aussi une centralité pour les hameaux situés à proximité et les salariés du GPMM. Port-Saint-Louis est un territoire de paradoxes mal connu car éloigné des grands axes et où l'on ne vient pas par hasard.
La commune a connu de profondes mutations ces dernières décennies en lien avec l'évolution de son paysage économique. Après une déprise démographique, elle connait aujourd'hui un défaut d'attractivité qui freine son dynamisme et pèse sur son fonctionnement global.

La Municipalité est pleinement consciente de ces tendances et, à travers son projet municipal, a enclenché une dynamique de changement. Accompagner toutes les transitions (numériques, sociales, alimentaires, économiques, écologiques, urbaines …) est au cœur du projet de territoire. L'ambition de la commune a été définie dès 2014 puis retranscrite en 2019 dans son document d'urbanisme. Le programme Petites Villes de

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Demain est une opportunité pour accélérer les interventions à l'œuvre. Les principaux objectifs auxquels concourt cette stratégie des transitions sont exprimés dans le projet d'adhésion approuvé par la commune et les partenaires du programme. Ils se déclineront à travers trois axes stratégiques et deux axes transversaux :

- **PROXIMITE : améliorer la qualité de vie des habitants**
- **ATTRACTIVITE et PEUPLEMENT : renforcer l'attractivité résidentielle, commerciale et touristique et favoriser l'accueil d'une population diversifiée**
- **NOTORIETE : refonder l'identité du territoire et valoriser cette nouvelle image**
- **CONCERTATION : Construire avec le plus grand nombre**
- **EVALUATION : Construire une évaluation à deux échelles**

Intégrés et pleinement interdépendants, ces axes construisent une stratégie globale de revitalisation déjà enclenchée et qui s'inscrit sur le long terme. Comme au sein du territoire les équilibres sont fragiles, la Ville veillera prioritairement à conforter l'existant, socle indispensable à la poursuite des ambitions : la qualité de vie pour ses habitants actuels et futurs, le lien social, l'armature urbaine, son image et son positionnement. Pour cela, elle s'appuiera sur des opérations concrètes pour certaines déjà amorcées : finalisation de la plaine sportive, requalification de l'axe névralgique de la commune (avenue du port), requalification du programme d'habitat social Vauban… Pour compléter cette première étape des transitions, elle lancera dans le cadre de PVD un programme d'études pour définir sa stratégie programmatique et pour enclencher également la préparation des grandes mutations urbaines qui suivront à plus long terme.

Article 3 – Les axes stratégiques du projet de territoire

La présente convention vise l'accompagnement du projet de territoire de la Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, construit en cohérence avec les finalités du programme Petites villes de demain, autour des axes stratégiques suivants :

- **Axe stratégique 1 : Améliorer la qualité de vie des habitants (PROXIMITE)**
- **Axe stratégique 2 : Renforcer l'attractivité résidentielle, commerciale, économique et touristique dans le but d'attire une population diversifiée (ATTRACTIVITE/PEUPLEMENT).**
- **Axe stratégique 3 : Refonder l'identité du territoire et valoriser cette nouvelle image (NOTORIETE)**
- **Axe stratégique transversal 4 : Construire avec le plus grand nombre (CONCERTATION)**
- **Axe stratégique transversal 5 : Construire une évaluation à deux échelles (EVALUATION)**

Axe stratégique 1 : Améliorer la qualité de vie des habitants (PROXIMITE)

Préoccupation première de la Municipalité, ce premier axe forme le socle de la stratégie des transitions. Centré sur la qualité du service rendu à la population, il concourt également à l'animation urbaine et au lien social. Prolongeant les actions déjà impulsées par la ville, il vise l'amélioration constante du confort de vie des habitants dans un territoire isolé où l'enjeu de la proximité est particulièrement prégnant. Ce premier levier de transition vise un « saut qualitatif » sur tous les pans qui font la qualité de vie au quotidien : espaces publics, équipements, services, mobilité, animation urbaine… L'objectif est de générer un effet d'entrainement sur la fréquentation, l'animation et le lien social pour, in fine, produire des marges de manœuvre supplémentaires.
A travers la mise en œuvre d'une stratégie ciblée sur la proximité, il s'agit de ré-impulser les mécanismes d'un cercle vertueux en premier lieu au service des habitants en renforçant l'existant pour « donner envie ».

Pour concourir à cela, quatre sous-axes sont identifiés.

Sous-axe 1 : Requalification et végétalisation des espaces publics

Améliorer/optimiser l'existant est un préalable pour redonner des marges de manœuvre et construire le socle d'une stratégie de développement et d'attractivité. Cibler le cœur de ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône est essentiel car il incarne l'histoire et l'identité de la commune. Au regard de la structure urbaine de la ville, c'est un espace vers lequel convergent les flux internes. La requalification et la végétalisation des espaces publics

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

sont donc un enjeu fort pour que le centre-ville prenne pleinement sa place dans l'attractivité communale. Pour cela plusieurs leviers opérationnels sont identifiés :

- **Mener une requalification de l'avenue du Port** en menant une étude sur l'aménagement des espaces publics tout en intégrant les modes actifs au projet ainsi que les aménités en faveurs des besoins des personnes âgées. Ces espaces publics devront également intégrer les enjeux touristiques et les aménités permettant de répondre à la volonté communale de créer des animations dans l'espace public. L'opération d'aménagement suivre l'étude.
- **Créer un plan de végétalisation**
- **Mettre en œuvre la restructuration du cœur de ville** (secteur Jules Verne, ancien lycée H.Leroy et carrefour H.Peut) pour le rendre plus lisible. Cette restructuration se fera en lien avec le réaménagment des espaces de connexion touristique.
- **Poursuivre la transformation d'image du port :** Il s'agira de valoriser et mettre en lumières le patrimoine, de mettre en scène les éléments symboliques et de créer des balades urbaines.

Sous-axe 2 : valoriser les équipements, en particulier ceux de rayonnement

La commune investit largement dans ses équipements publics pour apporter à ses habitants une offre complète culturelle, sportive, éducative mais aussi de services publics. Si le panel d'équipements publics est large, ceux de rayonnement ne sont pas suffisamment fréquentés par les Port-Saint-Louisiens. A travers cet objectif, l'enjeu est **de valoriser ces atouts en augmentant leur fréquentation, l'animation qu'ils génèrent et en revalorisant cette offre.** Plusieurs leviers seront mobilisés :

- Réflexion interne (services communaux et métropolitains) pour développer le caractère multimodal de la Plaine Sportive (sport, éducation, culture, social) et une réflexion sur les horaires des services publics (adapter les horaires aux temps forts d'une journée ou en fonction de la saison, adapter les horaires aux spécificités en fonction des services et des publics cibles).
- Mener une **étude d'achèvement de la Plaine sportive** et r**econstruire le gymnase Barel**.
- **Finaliser la rénovation et la restructuration des équipements** en veillant à leur performance énergétique et à la mutualisation des services dans une logique économique optimisée (finalisation plaine sportive, CNAREP, groupes scolaires, rénovation/restructuration médiathèque …).
- **Faire une étude de programmation de tiers-lieux dans le centre-ville** dans l'objectif de mobiliser les porteurs de projet pour créer en centre-ville un lieu culturel hybride dont la programmation est à travailler (peut-être en lien avec le citron jaune). Cette programmation devra tenir compte du besoin de favoriser les parcours entre équipements de rayonnement (localisations stratégiques).
- **Renforcer les services à destination des séniors, adapter et compléter selon les besoins la programmation d'équipements lié à la petite enfance et à la scolarité.**
- **Remobiliser le tissu associatif** autour des équipements de rayonnement afin de les « optimiser » : mieux animer, mieux occuper les créneaux, mixer les offres et les publics, tout en inscrivant **les équipements dans des logiques de réseaux**. Pour cela, l'idée est de conforter la complémentarité entre les équipements, l'offre d'animation et les services en articulant les programmations, d'intégrer les équipements dans des réseaux locaux (billetterie mutualisée, abonnements combinés…) et de valoriser les équipements de rayonnement international (CNAREP);

Sous axe 3 : Refonte de la mobilité et de la signalétique en favorisant les modes actifs

L'objectif est ici de mieux accorder, grâce aux modes actifs, les faubourgs aux équipements et au cœur de ville, ainsi que la connexion entre les différents équipements. Plus largement le stationnement et la signalétique doivent être travaillés à l'échelle de la commune

- **Favoriser les modes actifs** (marche à pied et vélo) à travers les aménagements, la signalétique en connexion avec les équipements (écoles et collège, plaine sportive,) et avec le développement de parcours marchands. Une étude globale de la mobilité et des déplacements doux pourra donc être réalisée.

Sous-axe 4 : Renforcer l'animation des espaces publics

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Il s'agit de renforcer l'animation en lien avec les équipements et les commerces, en s'appuyant sur le manager de centre-ville.

- **Animer le port et le bassin central à travers le provisoire pour transformer son image.** Le port doit être inclus à la ville et à son identité. Pour cela la commune pourrait mobiliser temporairement du foncier pour créer des lieux de vie, des installations temporaires, des démonstrations (urbanisme temporaire) ou encore créer des animations (fête de la mer/ des bateaux…).

- **Renforcer l'animation et l'évènement** dans le cœur de ville en utilisant le foncier disponible afin de promouvoir des concepts innovants dans les usages des rez-de-chaussée (autres activités que le commerce). La commune peut également réfléchir à une nouvelle localisation du marché.

Axe stratégique 2 : Renforcer l'attractivité résidentielle, commerciale, économique et touristique dans le but d'attirer une population diversifiée (ATTRACTIVITE/PEUPLEMENT)

Complémentaire au précédent axe, l'enjeu d'attractivité est indispensable pour concourir aux transitions vers la revitalisation. Pour mettre en œuvre une stratégie d'attractivité, un frein structurel majeur est à lever : plus qu'ailleurs, il faut des raisons de venir dans la commune qui est en « bout de route » et « loin ». Il est donc particulièrement important de valoriser et de développer les « attracteurs » c'est-à-dire les générateurs de fréquentation, les avantages concurrentiels. Pour cela, au-delà des leviers liés à la proximité et à la capacité de celle-ci à assurer une qualité de vie qui donne envie de rester (axe 1), l'enjeu est d'attirer. En effet, la commune a connu un important recul démographique, lequel se poursuit. Les paramètres du repli démographique se confortent progressivement. A travers la mise en œuvre de sa stratégie, Port-Saint-Louis-du-Rhône concourt à enrayer cette dynamique pour se rapprocher des ambitions qu'elle s'est fixée dans son PLU approuvé en 2019 (9 000 habitants à horizon 2029 et 1 100 logements supplémentaires). Pour cela, elle doit opérer un renouvellement générationnel et renforcer la diversité de sa population.

En complémentarité de la mise en œuvre de l'axe stratégique 1, **cet axe vise à contribuer au rayonnement et au peuplement à travers l'augmentation de la capacité, la diversification**. Cela passe par trois cibles :

- Plus d'habitants en attirant de nouveaux ménages, en particulier de jeunes actifs mais aussi et prioritairement en gardant ceux déjà présents dans la commune ;
- Plus de salariés en s'appuyant sur la création d'emplois (présentiels et productifs) mais aussi en attirant davantage dans le cœur de ville les salariés dans les zones d'emplois à proximité ;
- Plus d'usagers non-résidents à travers le tourisme et les loisirs. La commune bénéficie de plusieurs axes touristiques qui convergent (via Rhôna, Rhône, mer), l'optimisation de ce potentiel est un levier.

Pour y parvenir, cinq sous-axes sont identifiés.

Sous-axe 1 : Maitrise du foncier disponible dans le tissu constitué

Sujet transversal d'importance pour répondre à l'enjeu de l'axe stratégique 2, la maitrise foncière est nécessaire pour développer des projets immobiliers économiques ou d'habitat.
L'outil de veille foncière doit donc être mobilisé sur la commune, tout comme les outils de maitrise foncière (préemption…).

Sous-axe 2 : Mieux connaitre les besoins en habitat pour maîtriser quantitativement et qualitativement la production de logements tout en favorisant les parcours résidentiels et la mixité sociale.

La population de Port-Saint-Louis-du-Rhône connait un vieillissement important. Il génère une augmentation des besoins liés au grand âge. En termes d'habitat, il est important d'actionner tous les leviers disponibles pour répondre aux besoins spécifiques de ces ménages et favoriser le renouvellement générationnel. A Port-Saint-Louis-du-Rhône la relation entre lieu de travail et lieu de résidence est structurante. Les perspectives de création d'emplois au sein du bassin sont une opportunité pour capter de nouveaux habitants en particulier dans un bassin où les contraintes foncières sont importantes. L'enjeu pour la commune est de bénéficier des retombées positives de cette croissance afin de réenclencher une dynamique démographique positive. Pour cela, une meilleure articulation emploi/logement est indispensable tout comme une meilleure maitrise quantitative (création d'habitat social) et qualitative (amélioration du parc existant sous peine de déqualifier les nouveaux habitats, amélioration des façades) des logements.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

La commune pourra donc réaliser une étude sur le marché immobilier et la programmation de l'habitat, et se doter d'outils d'urbanisme et d'aménagement pour mieux maitriser ses problématiques.

- **Réaliser une étude sur le marché immobilier et la programmation habitat** permettra de construire une stratégie habitat et foncière phasée à court, moyen et long termes en lien avec les orientations du Programme Local de l'Habitat. Cette clarification programmatique permettra également à la commune de porter une stratégie plus lisible auprès des opérateurs et d'améliorer leurs conditions d'intervention dans un contexte économique tendu.
  Il s'agira donc d'adapter le phasage des projets habitat aux perspectives de développement économique et aux capacités du territoire et évaluer les besoins en logement à venir dans le bassin d'emploi. Cette articulation est fondamentale pour attirer des salariés de l'extérieur et garantir ainsi un effet levier sur la démographie. Elle s'appuie sur une programmation de logements anticipée et concertée avec les acteurs économiques locaux. La commune pourra promouvoir une offre de logements innovants en lançant des concours tout en maitrisant les prix de sortie de ces programmes neufs. Il faudra donc identifier les outils d'aménagement les plus adaptés aux projets envisagés (quai commandant Favier, goncier le long du canal, ilot A…), étudier l'opportunité de mettre en place de nouvelles servitudes au PLU (servitudes, PAPAG…) ainsi qu'étudier la faisabilité d'un nouveau dispositif d'aide à l'accession.

- **Assurer le renouvellement générationnel et favoriser les parcours résidentiels** avec un accompagnement des ménages. Il s'agit ici de mettre en place des dispositifs favorisant l'accès au logement ou à la propriété (intermédiation locative, chèque accession…) tout en donnant la possibilité aux ainés de poursuivre leur parcours de vie avec une offre d'habitat adaptée à leurs besoins. Plusieurs projets sont programmés en ce sens (résidence services, extension EHPAD). Cette offre pourrait être complétée pour offrir davantage d'alternatives aux plus modestes en perte d'autonomie mais aussi pour ceux recherchant une alternative entre le maintien à domicile et la structure médicalisée (résidence autonomie, habitat inclusif…). Pour accompagner l'offre de logements, les services seront progressivement renforcés pour répondre aux besoins du grand âge (développement de l'offre de santé, activités pour lutter contre l'isolement, intégration de leurs besoins en confort et aménités dans l'aménagement des espaces publics …) ;

- **Développer l'accession sociale** pour permettre aux ménages de mener un parcours résidentiel au sein de ce parc mais aussi pour attirer des ménages qui permettront de diversifier le peuplement. La commune va donc programmer des logements en accession sociale dans les fonciers communaux disponibles.

- **Poursuivre la requalification du parc social** à travers l'amélioration des programmes non encore rénovés, en particulier le Vauban. La requalification de ce programme doit être complète : Reconstruction du bâti, étude sur son intégration dans son environnement urbain, l'aménagement des espaces extérieurs et de nouvelles aménités vectrices de lien social. Elle devra être pleinement intégrée dans le projet de territoire et s'accompagner d'un projet social pour ses habitants ;

- **Etudier les potentiels d'amélioration/renouvellement de l'habitat privé** avec la mise en place d'une étude pré-opérationnelle OPAH-RU.

- **Diagnostic et opération façades** (avenue du port/avenue de la République/ avenue Marx Dormoy ?) qui pourront mener à l'élaboration d'un plan de rénovation des façades à l'échelle de la commune ou des secteurs ciblées.

Sous-axe 3 : Une identité économique du territoire qui se développe autour d'une filière locale de l'innovation, tout en renforçant les liens de la commune avec les entreprises.

A Port-Saint-Louis-du-Rhône, le développement économique est un levier majeur de revitalisation. La commune dispose de plusieurs atouts pour développer son propre projet économique, lequel reste à structurer. L'enjeu est de construire une stratégie d'action claire afin de mobiliser les partenaires adéquats mais aussi de faire levier sur la revitalisation du territoire. Pour ce faire, la commune peut miser sur plusieurs filières dans une logique de développement intégré. Elle peut, par exemple, s'appuyer sur le projet du pôle nautisme, mer et développement (île du Mazet) afin de développer un grand projet qualitatif autour de la mer et du développement durable, la transition énergétique devenant ainsi une vitrine de l'économie bleue et des

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

« blue tech » dans la Métropole. L'offre de formation doit être réfléchie en lien avec le développement de ces nouvelles filières. Le lien et les contacts de Port-Saint-Louis du Rhône avec les entreprises doivent donc être constants pour adapter les réponses territoriales aux enjeux économiques. Pour cela, plusieurs leviers :

- **Réaliser un diagnostic de l'économie locale** en identifiant l'écosystème local économique et en définissant une stratégie économique claire. Un diagnostic des filières et des entreprises innovantes à Port-Saint-Louis du Rhône et les conditions de leur développement (offre foncière, savoir-faire, aménités, formations etc…) pourra être fait pour identifier les acteurs porteurs de projet de développement économique.
- **Mener une étude de benchmark de la commune sur l'innovation et l'économie bleue** pour connaitre son potentiel, et intégrer les réseaux de l'économie bleue. Par la suite, une étude pourra être menée pour investiguer sur quelques filières cibles pour lesquelles la commune pourrait être tête de pont dans la Métropole (éolien flottant, algues, environnement et aménagement du littoral…). Il s'agira alors de développer un espace incubateur d'entreprises innovantes. Bien qu'étant en concurrence avec d'autres sites de la métropole, elle est en position de se placer comme un des sites pilotes de l'économie bleue au sein de l'offre métropolitaine ;
- **Mener une étude de programmation économique du projet Windtech** et fédérer les acteurs en lien avec le projet « centre des métiers de la mer » dont le potentiel est à réévaluer.
- **Développer l'offre de formation au sein du territoire** en lien avec les filières économiques en croissance. Il faudra par exemple appuyer sur l'expérience du projet de chantier d'insertion La Pilotine pour développer des projets complémentaires. Il faudra également évaluer les filières à fort potentiel (métiers du nautisme et de la mer, éolien flottant) du point de vue des effectifs supplémentaires projetés d'élèves apprentis. Ces projets devront être portés également par les partenaires de la commune : métropole, rectorat, campus régional des métiers et des qualifications de la mer.
- **Intégrer les réseaux et entretenir les liens avec les entreprises présentes sur la commune** : Pour cela il faudra tout d'abord mettre en place un référent « innovation » à l'échelle de la commune, en lien avec les structures et les réseaux d'innovation au sein de la métropole, du GPMM, et de la région. Des temps d'échanges réguliers avec les acteurs économiques locaux pourront être imaginés afin de rencontrer et engager un partenariat avec les grandes entreprises et leurs représentants. De plus, le lancement d'une démarche de type "charte ville-port" avec le GPMM pourrait être envisagé. Les besoins des entreprises locales doivent donc être écoutés pour adapter la réponse apportée par le territoire et rechercher des porteurs de projets. Au niveau des réseaux, le territoire devra être promu dans les manifestations et réseaux de l'économie bleue (niveaux régional, méditerranéens et international).

Sous-axe 4 : Valoriser les commerces du centre-ville afin de créer une vraie expérience marchande.

Moteur économique et moteur d'animation pour le centre-ville, le commerce de Port-Saint-Louis-du-Rhône doit être réengagé pour aller de pair avec la future réhabilitation du centre-ville, et particulièrement celle de l'avenue du Port. Pour cela, les leviers identifiés sont les suivants :

- **Réaliser un observatoire du commerce** pour anticiper les mutations du tissu commercial, et accompagner l'évolution des emplois, des métiers et des qualifications.
- **Diagnostiquer les cellules commerciales** du centre-ville, puis requalifier celles qui en ont besoin.
- **Elaborer une charte des devantures commerciales**, une charte d'enseignes et intervenir sur les devantures de l'avenue du Port.
- Définir **une stratégie d'animation commerciale** avec la création de divers évènements, des portes ouvertes ainsi que la mise en place de chèques promotionnels sur les commerces du centre-ville.
- Entamer une **concertation avec les commerçants** et proposer **des formations** pour accompagner l'évolution des pratiques professionnelles.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

- **Développer des parcours marchands** dans le cœur de ville qui pourront créer un lien avec la future gare fluviale et permettre un cheminement des croisiéristes vers le centre-ville en déambulant devant les commerces.

Sous-axe 5 : Renforcer la place de Port-Saint-Louis-du-Rhône comme étape touristique connue et reconnue

Forte de ses atouts, la commune peut devenir une destination touristique de qualité avec la mer, le fleuve, le cyclotourisme, la Camargue et les paysages. En outre son patrimoine culturel, industriel et portuaire peut aussi être une opportunité pour le tourisme, et pour des excursions à la journée. L'enjeu est de mieux valoriser ce potentiel touristique encore confidentiel dans le cadre d'une stratégie d'ensemble : hébergement, cyclo-tourisme, lien avec activités nautiques… Pour cela, plusieurs leviers :

- **L'étude stratégique tourisme** réalisée par la Métropole dans le cadre d'Envie de Ville.
- **Assoir le positionnement touristique avec les projets engagés** : aménagement de la gare fluviale sur le Rhône et construction de l'appontement, navette fluviale hybride touristique, aménagement du pôle nautisme sur l'ile du Mazet, développement de parcours en mer. Tout en développant une nouvelle offre d'hébergement, de restauration et culturelle;
- **Poursuivre les partenariats avec les opérateurs du cyclotourisme** (géovélo, Accueil Vélo), et former les commerçants et professionnels à l'accueil de ce public
- **Promouvoir le nautisme et devenir la première plateforme méditerranéenne** : avec la capacité de ses ports la commune a un atout de taille mais elle doit renforcer les services à la plaisance, diversifier son offre, valoriser les projets d'activités nautiques (panne catamarans, base nautique JO 2024, kite surf …) et renforcer les aménités pour assurer des retombées en termes de développement local ;
- **Réaliser une étude d'hébergement touristique** et de capacité potentielle d'offre pour s'adapter à l'arrivée des touristes.

Sous-axe 6 : Valoriser et renforcer les filières de l'agriculture, de la pêche et de la conchyliculture pour mettre en valeur les productions locales en lien avec le tourisme

Fort d'un patrimoine naturel important, Port-Saint-Louis-Rhône abrite également des filières d'importances qui demandent à être mises en valeurs, y compris au sein de la commune.

- **Valoriser et renforcer les filières pêche et conchyliculture en lien avec le tourisme** (cf. infra) pour cela un plan de développement serait à élaborer en lien avec la Métropole, tout comme un benchmark national sur des expériences qui pourraient être duplicables sur la commune. Le but est d'inscrire cette filière dans l'économie locale.
- **Mettre en valeur** des productions locales, de la gastronomie et des traditions camarguaises dans l'offre de restauration. Il s'agira également de mettre en place un concept innovant valorisant les productions locales comme la table des chefs.

Axe stratégique 3 : refonder l'identité du territoire et valoriser cette nouvelle image (NOTORIETE)

Riche de ses paradoxes, la commune a une image clivante qui n'est pas toujours le reflet des transformations récentes qu'elle a enclenchées. Pour cet axe stratégique, l'enjeu est d'opérer un « basculement » pour que, comme le territoire qui construit ses transformations, son identité reflète elle aussi cette nouvelle posture/stratégie. Cela passe par des interventions concrètes avec le renouvellement de la proximité qui envoie parfois des signaux passéistes (cf. axe stratégique 1), par la promotion de nouveaux marqueurs territoriaux (axe 2) mais aussi par une refondation de l'identité du territoire. Deux cibles complémentaires sont identifiées en termes de communication :

- Les habitants : transformer les représentations que les habitants ont de leur territoire
- Les touristes et les acteurs de ce secteur : se démarquer, travailler la double image « nature » et « industrielle »

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

NB : Cet axe stratégique de refonte de l'image nécessite une phase d'audit, de benchmark et de refonte des outils.

Sous-axe 1 : Refonte de l'identité de la ville et création d'une « marque »

Territoire de tourisme, Port-Saint-Louis-du-Rhône n'est pourtant pas une destination reconnue. Les port-saint-louisiens sont les premiers ambassadeurs de l'image du territoire, de sa qualité de vie, de son identité. S'ils sont profondément attachés à leur ville, ils ne sont pas toujours conscients de ses atouts et de la qualité de vie qu'elle leur offre. L'enjeu est d'accompagner les port-saint-louisiens dans la redécouverte des atouts de leur commune mais aussi dans l'appropriation des mutations qu'elle a engagées depuis plusieurs années et qui sont amenés à se poursuivre. Pour cela, le partage d'une identité réaffirmée et la co-construction des étapes du projet des « transitions » est nécessaire**.**

- **Travailler en interne sur l'identité de la ville, sa « marque »** : Lancer une démarche interne à la ville pour identifier les atouts et les faiblesses de la commune, identifier et valoriser un marqueur différenciant comme sa dualité « nature/industrie ».

- **Lancer une démarche d'enquête qualitative** sur l'image de la ville auprès des habitants dont les résultats viendront alimenter la refonte de son identité et la construction d'un récit commun. Cette démarche autour de la mise en récit de l'identité de la commune pourra être valorisée via les outils de communication de la Ville afin de favoriser l'adhésion des habitants.

Sous-axe 2 : Mettre en place des outils au service de la communication

Cette refonte de l'image et la création de la marque implique la mobilisation d'outils de communications par les équipes en charge de la ville. Un accompagnement externe peut-être envisagé dans cette démarche (agence de communication ?).

- **Améliorer la lisibilité/visibilité Internet :** Travailler des outils adaptés pour mettre en place une stratégie sur les réseaux sociaux.

- **Analyser la visibilité média.**

- **Porter une stratégie proactive de relations médias.**

Sous-axe 3 : Assurer la promotion touristique du territoire par le marketing territorial

Après la mise en place de ces outils il faudra mettre en action la promotion touristique.

- **Définir une cible de clientèle** : une fois l'identité travaillée, il s'agira de valoriser cette nouvelle image auprès de l'ensemble des cibles précitées et à travers notamment des campagnes de communication.

- **Lancer une étude marketing territorial**

- **Lancer une démarche de promotion de la vie locale** avec les acteurs du territoire (entrepreneurs, commerçants, personnel communal…)

- **Promouvoir la destination en communiquant sur les raisons de venir** : La Camargue, les plages, l'alimentation et la gastronomie, les sports nautiques, le patrimoine industriel …

Axe transversal 4 : Construire avec le plus grand nombre : amorcer une réflexion

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » la conception et la mise en œuvre du dispositif de concertation et de mobilisation sont des actions prioritaires à intégrer dans le plan d'actions. La commune pourra être accompagnée dans sa réflexion sur la mise en place d'une démarche de construction partagée de son projet de territoire avec les citoyens, les élus, les acteurs économiques, les services communaux.

De cette concertation pourront émerger une ou plusieurs actions visant à apporter une plus-value au projet de territoire.

Axe transversal 5 : Construire une évaluation à deux échelles

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. La constitution du

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

référentiel d'évaluation du programme est une action prioritaire du plan d'actions dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

Article 4 – Le plan d'actions (cf. Annexe 2)

Le plan d'actions est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Le plan d'actions est structuré suivant les axes stratégiques définis à l'article 3.
Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.
Le plan d'actions établi à date de signature de la présente convention lui est annexé. Le plan d'actions peut être fusionné avec la maquette financière mentionnée à l'article 6.8.
Les évolutions de ce plan d'actions sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches actions selon le modèle figurant en annexe 3.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.
Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.
Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

4.2. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'actions. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'actions, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

4.3. Carte des projets

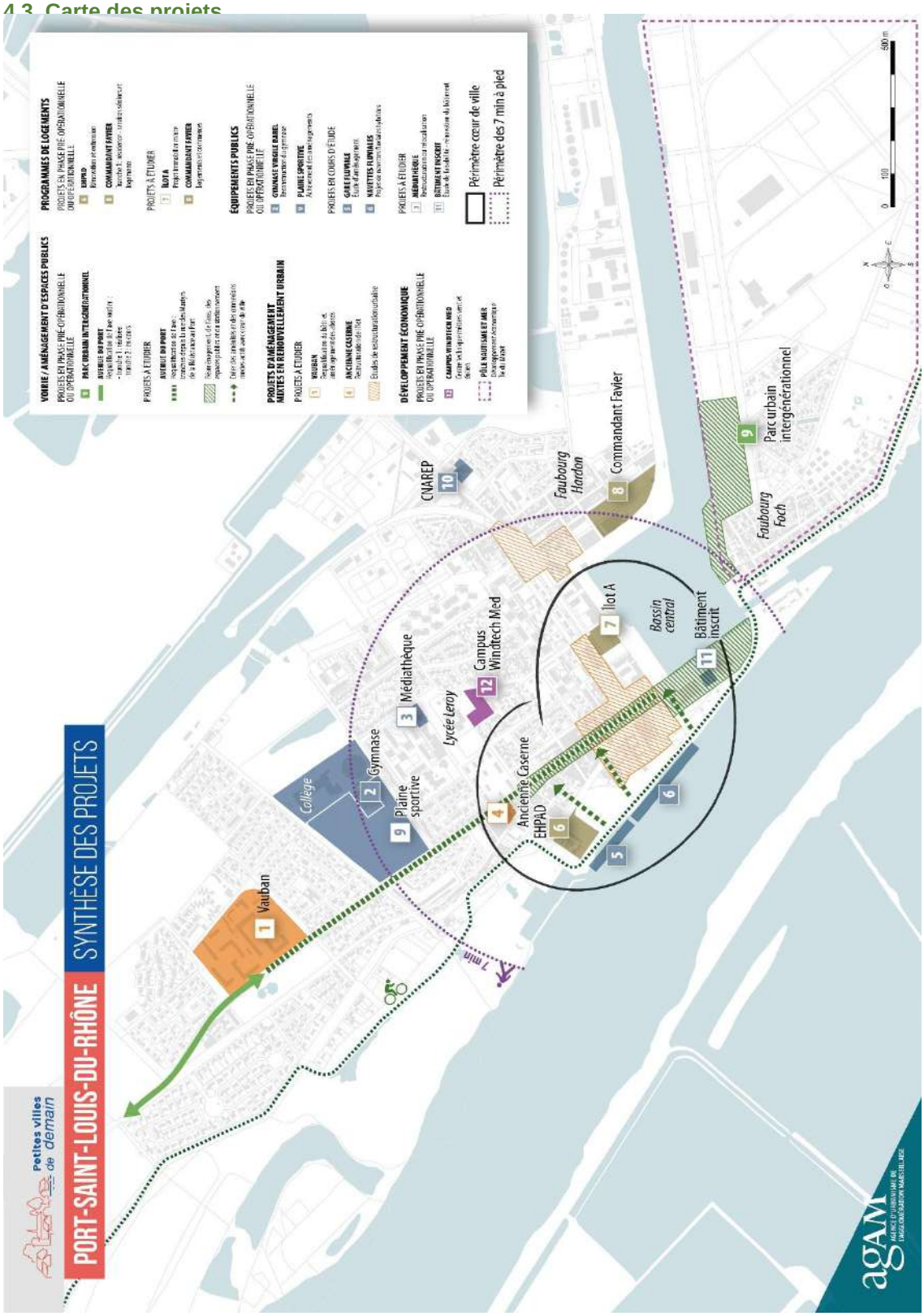

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

La Métropole va mutualiser pour les 6 Communes deux postes de chef de projet dans le cadre des financements du programme. Ces deux postes seront positionnés dans le Service Etudes de Programmation et Montages d'Opérations (SEPMO), de la Direction Aménagement et Programmation Urbaine (DAPU), de la DGD Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT). Ces deux postes feront par ailleurs partie d'une équipe plus large composée des directions Habitat et Développement Economique qui accompagneront les Communes dans le cadre de ce programme, lui-même intégré dans le dispositif partenarial « Envie de Ville ».

La Métropole, dans le cadre de son programme de travail 2022, s'est appuyée sur les deux agences d'urbanisme (AGAM et AUPA) pour accompagner les Communes dans la réalisation et la définition des diagnostics et des projets de territoires ainsi que pour la rédaction des conventions cadres. Dans le cadre des futurs programmes de travail des Agences, la Métropole se laisse la possibilité, suivant les besoins, de les missionner pour de nouvelles études.

Par ailleurs, la Métropole et la Banque des territoires ont, par conventionnement, mis en œuvre l'intermédiation financière, afin de permettre une gestion opérationnelle, par la Métropole, des financements en ingénierie proposés dans le cadre de ce programme par la Banque des Territoires, soumis à validation de la direction régionale Sud-PACA, cf. article 6.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la Commune assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la Commune et des territoires alentours et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La Métropole s'engage à désigner un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation. Ce chef de projet sera positionné dans le Service Etudes de Programmation et Montages d'Opérations (SEPMO), de la Direction Aménagement et Programmation Urbaine (DAPU), de la DGD Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT).

La Commune signataire s'engage à désigner un référent communal, qui accompagnera le chef de projet PVD, dans la mise en œuvre du programme de travail, notamment en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations…) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire et à mettre en œuvre le plan d'actions.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les porteurs de projets et Maîtres d'ouvrages signataires s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Engagements de la Région

La Région pourra soutenir les actions et projets du programme compatible avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

6.5. Engagements du Département

Le Département pourra soutenir les actions et projets du programme compatible avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

6.6. Engagements des autres partenaires

Les partenaires s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces partenaires s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-6-1. Banque des Territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les Communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

6-6-2. CCIAMP

La CCIAMP pourra apporter son expertise et ses conseils sur les projets de développement économique et de redynamisation commerciale de la Commune pour faciliter l'intégration, le développement et la valorisation du commerce et de l'activité économique.

Elle pourra également mobiliser les dispositifs de droit commun à destination des entreprises notamment des commerçants : accompagnement à la création-transmission-reprise pour permettre de maintenir les activités économiques présentes dans le centre-ville ; information et accompagnement des commerçants notamment sur les questions de transition écologique et numérique pour être en phase avec les nouvelles tendances de consommation ; information des entreprises sur des projets d'aménagement mis en œuvre dans le cadre de la présente convention.

6-6-3. CMAR

La CMAR PACA pourra mettre son expertise du tissu artisanal au service des projets d'aménagement de la Commune pour faciliter l'intégration, le développement et la valorisation de l'artisanat, de ses métiers et savoir-faire. Elle pourra également mobiliser son offre de service à destination des entreprises pour les informer, les former et les accompagner notamment sur l'anticipation des transmissions-reprises, sur les enjeux d'adaptation et de professionnalisation en lien avec la transition écologique et numérique en s'appuyant sur les projets et actions du programme PVD.

6-6-4. CAUE 13

Le CAUE 13 pourra mettre son expertise en ingénierie de projet, au service des projets d'aménagement de la commune par des actions de conseil et de sensibilisation visant à définir enjeux et orientations permettant de faciliter l'aide à la décision pour des projets d'aménagement en phase préopérationnelle.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.
Elle recense les contributions prévisionnelles des partenaires signataires de la présente convention, et éventuellement d'autres partenaires du plan d'actions.
Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

De manière générale, la métropole est en charge de la coordination pour les 6 Communes PVD et à l'échelle de son territoire, du programme PVD, cette coordination est intégrée à l'animation et au suivi du dispositif partenarial « Envie de Ville » pilotée par la Métropole.
Par ailleurs la Métropole et la Commune mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet de territoire, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.
Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

l'avancement des projets ;

- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 9 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les Commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 10 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

Le programme est entré en vigueur à la date de signature de la première convention cadre et s'achèvera le

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

31 décembre 2026.
Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.
La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 11 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 12 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 13 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Marseille à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Marseille.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Projet de territoire : diagnostic et axes stratégiques

Annexe 2 – Plan d'actions et maquette financière prévisionnelle

Annexe 3 – Modèle de fiches actions

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Fait en 3 exemplaires originaux, le ……2026

Le Maire de la Commune de Berre l'Etang,	Le Président de la Métropole Aix-Marseille- Provence,
Le Préfet des Bouches-du-Rhône,	Le Directeur Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur de la Caisse des Dépôts et Consignations,
La Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,	Le Président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône,
Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,	Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix-Marseille-Provence,

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Réunion de 28 juin 2022

Port-Saint-Louis-du-Rhône

Préparation de la convention-cadre Petites Villes de Demain

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

ORDRE DU JOUR

- sè è è è è è
- n è è è è 8 è è

E

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

RAPPEL



LES GRANDS AXES STRATÉGIQUES
LES COMPOSANTES URBAINES

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

CINQ AXES STRATÉGIQUES POUR 2022 - 2026

- IMAGE
- ATTRACTIVITÉ
- PROXIMITÉ
- PEUPLEMENT
- TRANSITION ÉCOLOGIQUE

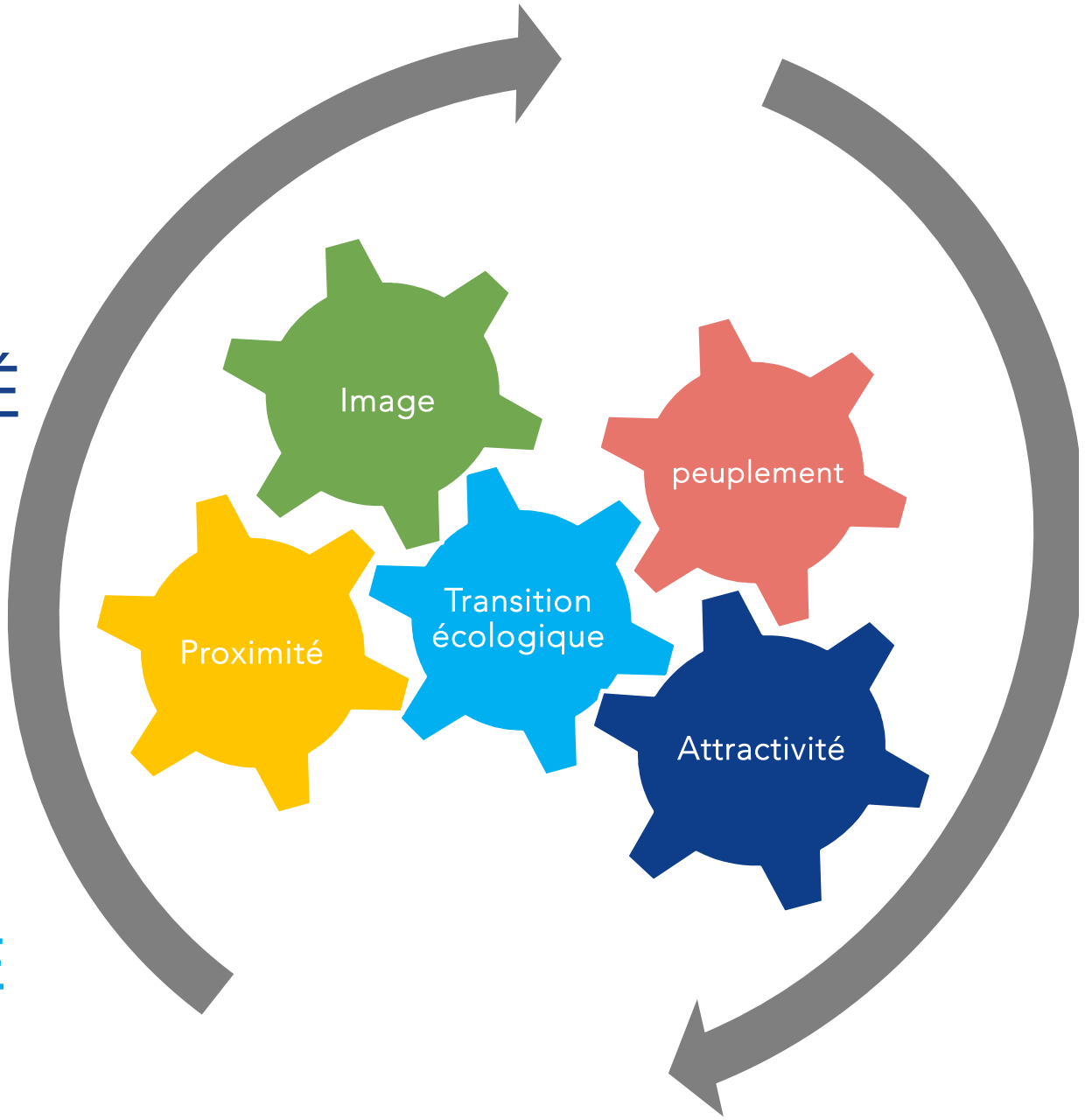

H

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

PRIORITÉS DES DIFFÉRENTES COMPOSANTES

Cœur de ville

-Rehausser l'image de l'avenue du port : espaces publics (route, placettes et stationnement), devantures, façades
-Etoffer l'offre commerciale
-Améliorer l'articulation au bassin central au niveau des douanes

Bassin central

-Qualité architecturale : Porter un soin particulier à l'aménagement des arrières, se doter d'outils de maitrise de la qualité
-Maitrise de la programmation : se doter d'outils permettant de mieux phaser et partager les risques
-Envisager un réaménagement du quai Reybert et du quai commandant Favier

Berge du Rhône

-Connecter au cœur de ville (apaiser des axes)
-Positionner cet espace dans des itinéraires « découverte »
-Animer et proposer une offre attractive pour les touristes (Av. du port plutôt que sur le quai), parcours e mise en valeur du patrimoine

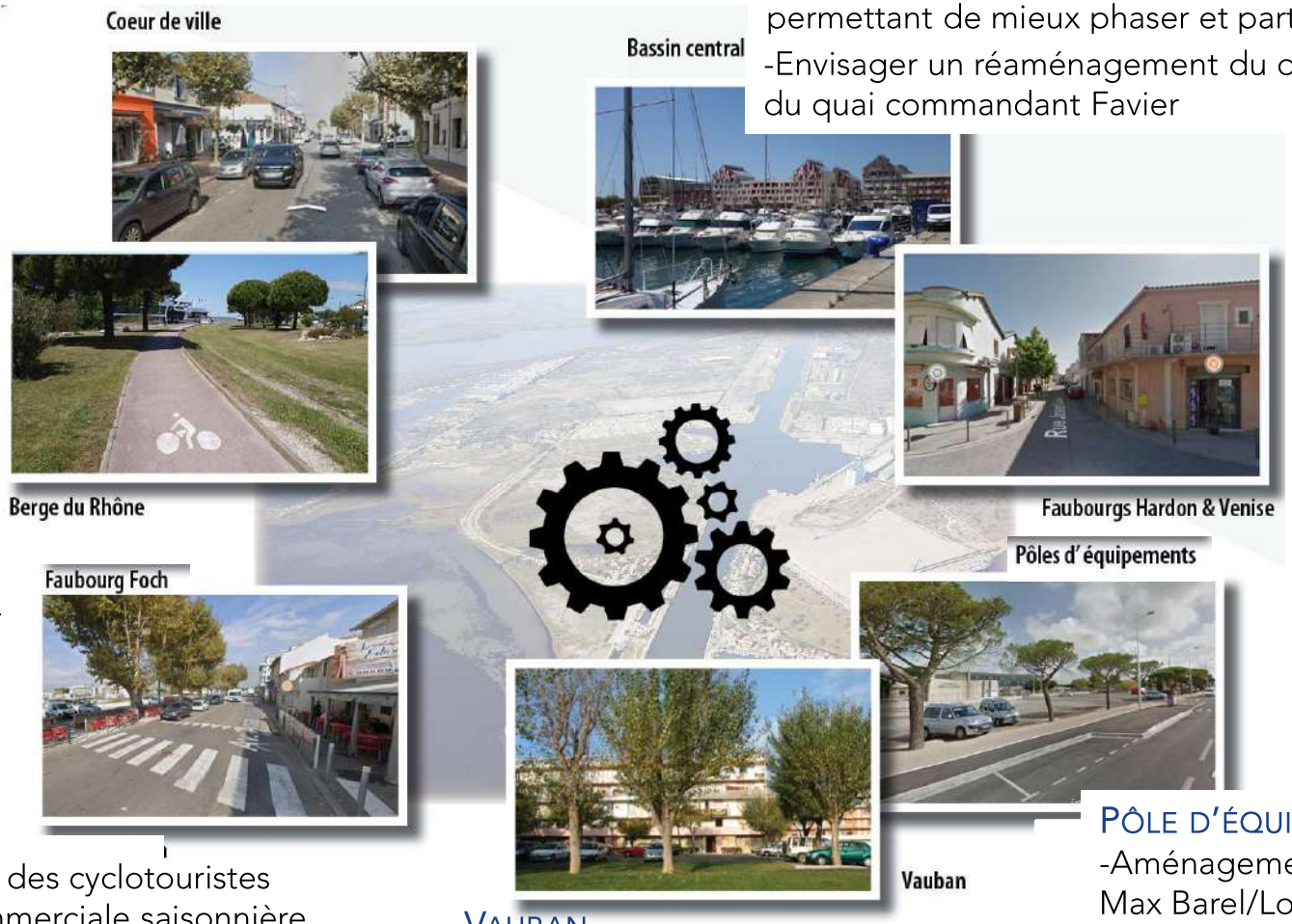

Faubourgs Hardon/Venise

-Connecter les faubourgs au bassin central
-un enjeu de façades et de recomposition urbaine sur l'entrée de ville
-Conforter la qualité de proximité

Faubourg Foch

-enjeu de l'accueil des cyclotouristes
-étoffer l'offre commerciale saisonnière
-valoriser les « pépites » en lien avec l'aménagement de la berge
-Valorisation/aménagement route Napoléon

Vauban

-Renforcer la connexion au cœur de ville
-Requalifier ce parc
-Renforcer l'animation

Pôle d'équipement

-Aménagements des axes Max Barel/Louis Aragon et Baudin/Rouget
-Modes actifs
-Finaliser la plaine sportive (gymnase Barel)

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

LES DÉFIS

- b è Pè è 0 è è q t è m
- è è è
- **m** è
- P è Bè è Bè è B
- v è è 8 8 è è : 8è
- m **C** **H** è è è 8è è
- v è è **s œœ**8 è
- u è P A P è 8 è è 8 **Aœ** P è è 8 0 è 8 è è Am P 0 8 è B Am è P A P è è è 0 è è è

L

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE DE REVITALISATION



QUELLE STRATÉGIE URBAINE ?

QUELLE STRATÉGIE PROGRAMMATIQUE ?

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

LES GRANDES VOCATIONS : LES INVARIANTS PROPOSÉS

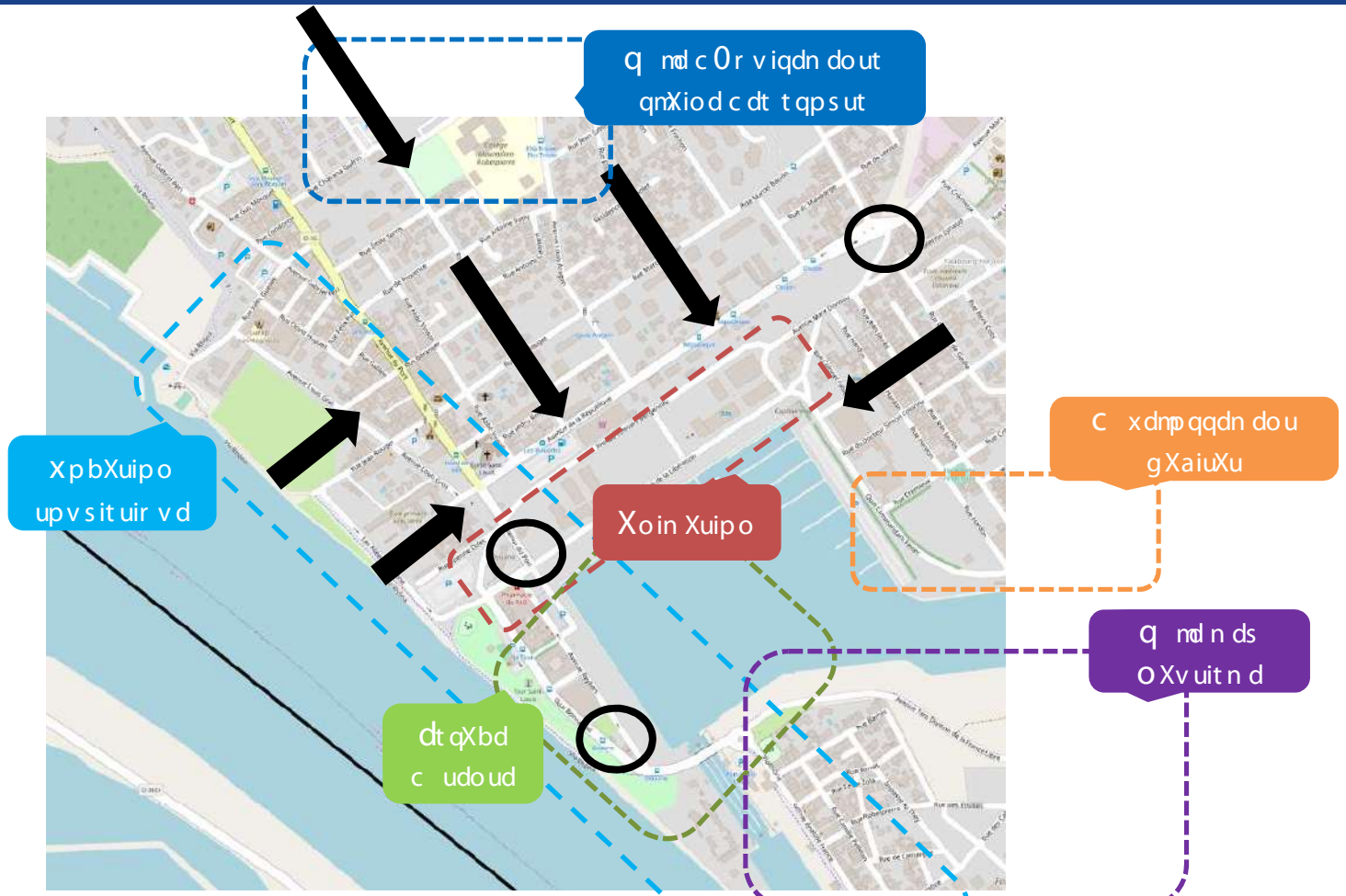

ESPACES PUBLICS : SOCLE DE LIAISON DE L'ARMATURE FONCTIONNELLE

- **Requalifier en priorité l'avenue du port** axe routier et placettes/parking attenants en veillant au confort climatique et pour favoriser les modes actifs
- Veiller au **raccordement du Vauban** au reste de la ville
- Identifier les axes à requalifier en priorité pour **renforcer le maillage urbain**
- Le **stationnement**, estimer l'offre et évaluer les besoins
- Embellir, un traitement des espaces de qualité marqueur du cœur de ville

N

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

LA STRATÉGIE URBAINE : 3 TEMPORALITÉS

m é pq yGm qÉ q p é cymoqÉ myu oé œœ É myq

3 orientations :

- Faire rayonner les fonctions de proximité
- Affirmer la centralité communale
- Renforcer l'attrait et l'accueil touristique

Avenue du port

Requalifation de l'avenue, socle d'une nouvelle stratégie urbaine

- Embellir : espaces publics (av. du port + placettes/stationnement), devantures, façades
- Densifier l'offre commerciale : des rez-de-chaussée commerciaux, limiter les services marchands (assurance, mutuelle…)
- Attirer : des attracteurs, capter les flux touristiques, développer l'offre de services aux touristes
- Connecter : aménager les axes transversaux
- Aménager / recomposer la « rotule » du sud de l'avenue (préparer une restructuration lourde / Intermarché, école, ancien lycée)

Quai de la Libération

- Investir/animer ce vaste espace
- Capter : créer l'évènement à travers la programmation, renforcer les vocations

Berges du Rhône

- Renforcer les fonctions touristiques
- Connecter : aménager les ruelles transversales

PRIORITÉ 1 (DURÉE DE PVD 2026)

CONFORTER LA CENTRALITÉ EXISTANTE

Xn mip s ds mOXs n Xuv s d Bmdt xp bXuip o t Xbuv dmmdt c v b v s c d x immd

p quin it ds mdt emv « up v s it uir v dt

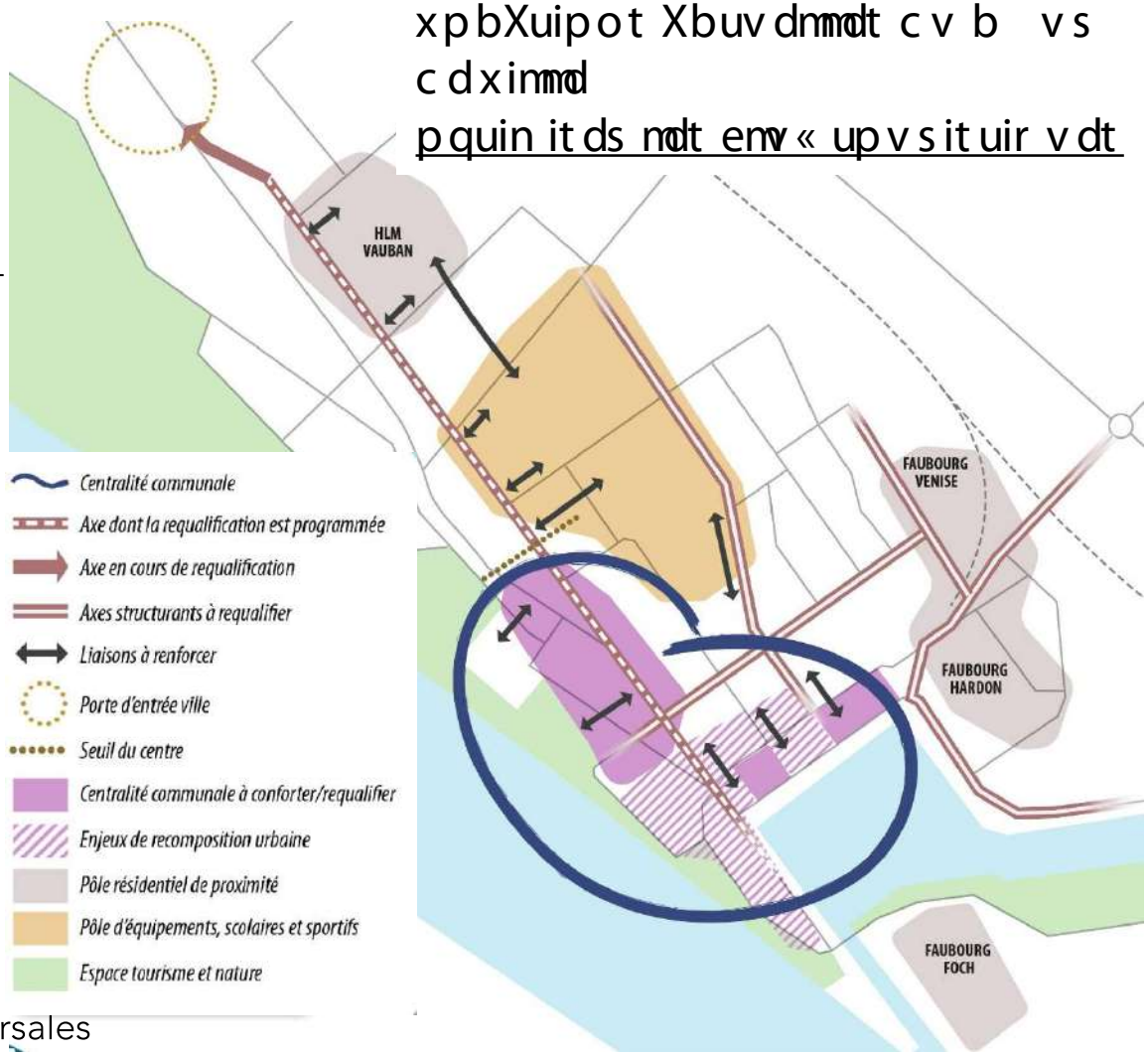

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

LA STRATÉGIE URBAINE : 3 TEMPORALITÉS

rm né s t m péÉMqÉuqcyGq qÉ uéÉpqymoqÉ myu oéœœ Émyq q yGq

3 orientations :

- Une nouvelle entrée de ville
- Des fonctions de proximité
- Le développement de l'emploi et de la formation

Faubourg Hardon/Venise

- Valoriser la qualité de proximité
- Développer l'emploi : un levier de fréquentation de la centralité et d'attractivité
- Veiller à la complémentarité de la programmation neuve de services et commerces pour éviter les concurrences avec l'avenue du port
- Recomposer : restructurer l'entrée de ville,
- Connecter : aménager les transversales, ouvrir les équipements sur le territoire,
- Aménager le quai

Quai de la Libération

- Améliorer la connexion avec le faubourg
- Investir/animer ce vaste espace
- Capter : créer l'évènement à travers la programmation, renforcer les vocations

DC

PRIORITÉ 2
ÉTIRER LA CENTRALITÉ À L'EST

Xn dmipsds mX c dbpvxdsudcv
b vs cdximmdqXs vodddousdd
cisdbudtvs mdqpsu
pquinitds mdmido Odn qmpi

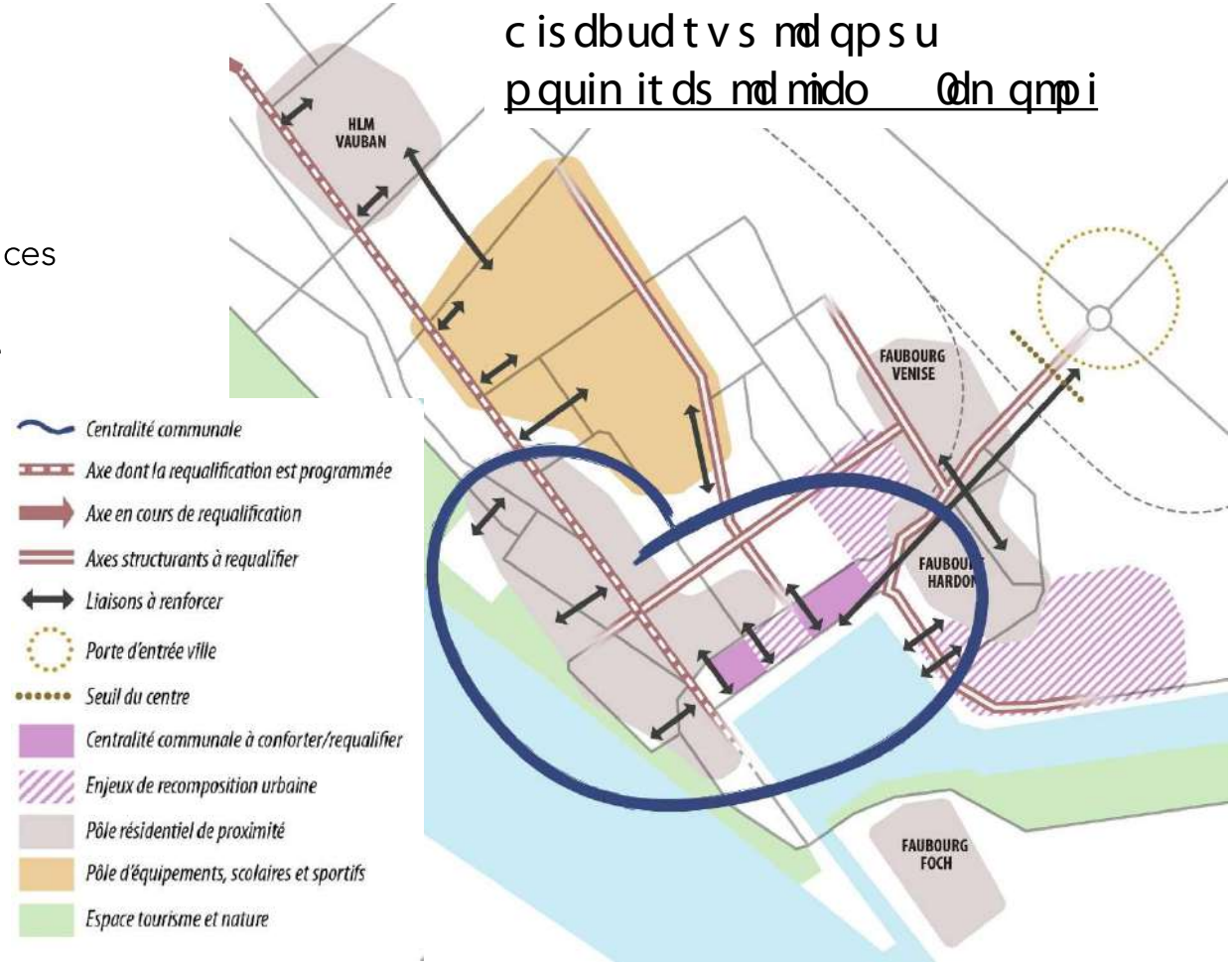

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

LA STRATÉGIE URBAINE : 3 TEMPORALITÉS

rm né s r é ot CyGq qÉ ué É pq ymoqÉ myu oé œœ É myq q yq p

5 orientations :

- Valoriser la principale route touristique
- Renouveler et développer les possibilités d'accueil touristique
- Renforcer les fonctions de proximité (commerces, parc…)
- Rapprocher le faubourg du pôle Mer et nautisme
- Rattacher le faubourg au reste du centre

Faubourg Foch

- Préserver les formes d'habitat vernaculaires
- Renforcer les fonctions touristiques en lien avec le cyclotourisme (hébergement à la nuitée, réparation de vélos, superette…)
- Assoir, renforcer la restauration et l'hôtellerie le long du Rhône comme levier de fréquentation et d'attractivité
- Valoriser la proximité du fleuve et du canal
- Restructurer la route Napoléon en valorisant ses 'pépites'
- Connecter le faubourg au centre vers le Nord et au pôle nautisme vers l'Est

Quai Reybert

- Aménager le quai pour améliorer la connexion avec le faubourg
- Investir/animer l'espace, créer l'évènement
- Imaginer de nouvelles vocations d'échelle communale pour étirer la fréquentation vers le Sud (gare routière, loisirs ?)

PRIORITÉ 3
ÉTIRER LA CENTRALITÉ VERS LE SUD

Xn dmip s ds nOXuus Xiu
up v s it uir v d8
p quin it ds mol mido Xv q mol n ds

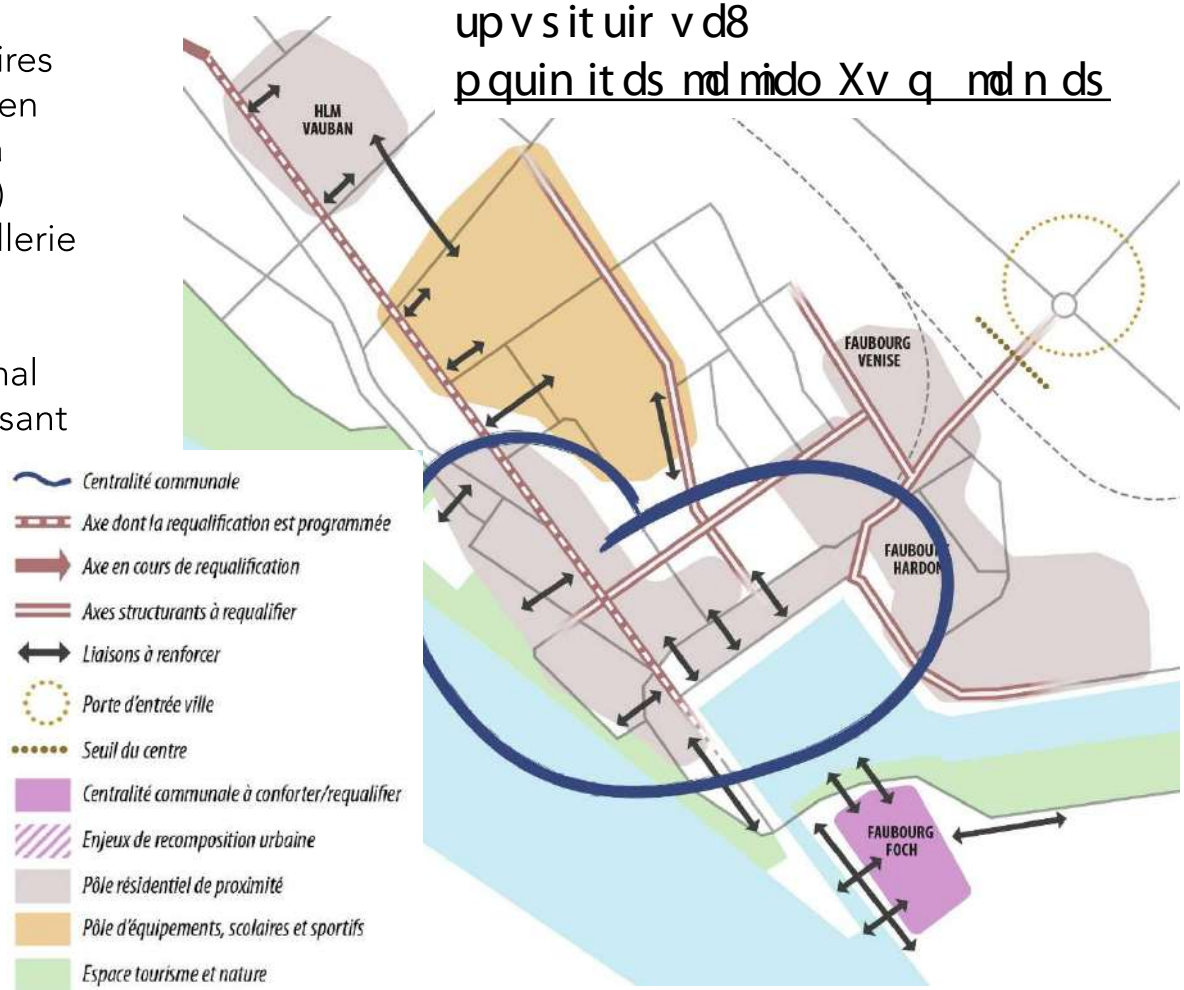

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE DE REVITALISATION



QUELLE STRATÉGIE URBAINE ?

QUELLE STRATÉGIE PROGRAMMATIQUE ?

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

LES ENJEUX

Limiter la concurrence neuf/ancien

Phaser la production habitat : un marché qui absorbe peu d'offre

Diversifier le parc de logements en maitrisant les prix

Capter les jeunes décohabitants

Prioriser les porteurs institutionnels

Renforcer le lien entre production d'habitat et entreprises

DL

HABITAT

LES ARBITRAGES STRATÉGIQUES

Priorité 1/Requalifier le parc privé existant en concentrant les moyens (diagnostiquer, inciter, contraindre, préempter)

Priorité 2/Revoir le phasage des projets habitat : attendre l'écoulement des projets en cours pour lancer d'autres tranches, sursoir à ceux non encore enclenchés lorsque possible

Priorité 3/Produire des formes urbaines alternatives à la maison (donc plus couteuses, plus complexes à produire2

Priorité 4/Entamer un partenariat avec Action Logement : mieux articuler l'offre résidentielle au développement économique et aux besoins des entreprises

Priorité 5/Lancer un dispositif d'accession aidée pour les jeunes actifs et/ou les retraités, articuler cela à un accompagnement notarial et fiscal

Priorité 6/Etudier le potentiel de renouvellement urbain et analyser la vacance (Hardon/Av. du port)

Priorité 7/Poursuivre la rénovation du parc social

Priorité 8/Faciliter le parcours résidentiel des ainés

Priorité 9/Veiller à la maitrise des prix et de la programmation

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

LES ENJEUX

COMMERCE/ARTISANAT

Mieux définir les polarités commerciales (centralité principale/secondaires)

Densité commerciale –étoffer l'offre en trouvant le bon équilibre neuf/existant

Jalonner le parcours marchand en lien avec l'aménagement des espaces publics

Créer les conditions pour attirer des attracteurs (environnement, accessibilité, qualité/structure des cellules commerciales…)

Favoriser et accompagner l'adaptation des activités aux nouvelles attentes des consommateurs et aux enjeux de développement durable (enseignes et devantures, concept commerciaux, merchandising, multicanal, etc.)

Anticiper les mutations, notamment au gré des départs à la retraite

LES ARBITRAGES STRATÉGIQUES

Priorité 10/Réserver l'offre « rayonnante » à la centralité

Priorité 11/La requalification des locaux commerciaux : en priorité avenue du Port

Priorité 12/Lancer une étude de programmation commerciale et un plan stratégique d'évolution du tissu

Priorité 13/Changer les pratiques et tester de nouveaux concepts

Priorité 14/Etoffer l'offre commerciale sur l'avenue du port

Priorité 15/Déplacer Intermarché en le maintenant dans le cœur de ville

Priorité 16/Dans la programmation neuve, veiller à l'adaptation des cellules commerciales aux activités privilégiées

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

L'EMPLOI/LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LES ENJEUX

3 cibles économiques :

. le **nautisme** et le développement d'activités sur l'île du Mazet : faire levier

. **L'innovation en lien avec les énergies renouvelables** et la mer : un écosystème local favorable à valoriser

. Les **filières traditionnelles** et l'identité locale : des filières économiques majeures pour le territoire qui doivent retrouver une place structurante en lien avec le tourisme

Conforter/développer l'emploi dans le cœur de ville pour accroitre le potentiel client

Développer le lien entre le tissu économique local et la formation

LES ARBITRAGES STRATÉGIQUES

Priorité 17/Une étude de stratégie de développement économique pour construire une stratégie d'action claire

Priorité 18/Réserver du foncier pour développer un écosystème de l'innovation

Priorité 19/Un site pilote de l'économie de la mer : valoriser la filière mer

Priorité 20/Renforcer le lien entre économie de la mer et transition écologique

Priorité 21/Animer un réseau des acteurs du nautisme autour des enjeux environnementaux

Priorité 22/un projet autour de l'alimentation : pêche, conchyliculture, riz, élevage

Priorité 23/Développer un tourisme de qualité à diversifier au-delà de la mer

Priorité 24/Développer au sein du territoire des passerelles entre formation et emploi

Priorité 25/Renforcer le lien avec les entreprises locales et proposer une offre de services pour attirer les salariés

DH

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

LES ENJEUX

Un levier à moyen terme qui nécessite une amélioration de l'offre de proximité

Miser sur la gastronomie et le terroir

Améliorer les connexions avec le cœur de ville

Travailler l'image : locale, métropolitaine et supra, vers les investisseurs

Valoriser l'identité et le paradoxe

Davantage se tourner et afficher l'appartenance « Camargue »

Développer les attraits/attracteurs

Lever les réticences au changement en impliquant les habitants

Valoriser les ressources naturelles et porter l'accent sur un tourisme durable

TOURISME

LES ARBITRAGES STRATÉGIQUES

Priorité 26/Phaser les aménagements urbains et espaces publics au regard de la livraison des infrastructures touristiques (appontement…)

Priorité 27/Une étude de capacité et de potentiel de développement hôtelier

Priorité 28/Lancer une étude pour définir une stratégie de marketing territorial

Priorité 29/Les Port-Saint-Louisiens : ambassadeurs de l'identité, de l'appartenance/travailler la marque « Port saint Louis »

Priorité 30/Développer les services dédiés aux touristes/cyclotouristes avenue du Port , Quai Reybert et Faubourg Foch

Priorité 31/Renforcer la visibilité de l'offre cyclotourisme de la commune à l'échelle de son territoire

Priorité 32/Se connecter aux grands générateurs de fréquentation

Priorité 33/L'alimentation et la gastronomie, un positionnement (notamment IGP coquillage)

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

COHÉSION SOCIALE

LES ENJEUX

Préparer la réintégration du territoire en politique de la ville

Agir pour tous, le cœur de ville un projet pour tous

Poursuite de la requalification du parc social

Renforcer l'intégration du Vauban dans son environnement urbain et social

Rénover le Vauban : l'opportunité d'un projet ambitieux pour améliorer les conditions de vie, l'attractivité et les aménités

Repenser les espaces publics : levier d'animation, levier de cohésion sociale

Utiliser pleinement les équipements pour capter les non-mobiles

LES ARBITRAGES STRATÉGIQUES

Priorité 34/Développer la concertation autour du projet de territoire en enclenchant une démarche de changement

Priorité 35/Requalification de l'avenue du Port : intégrer le Vauban vers un projet d'ensemble (espaces publics et privés, habitat)

Priorité 36/Renforcer le positionnement de la Plaine sportive comme levier de cohésion sociale

Priorité 37/Développer/accompagner les initiatives collectives et du « faire ensemble » : jardins partagés? un fonds d'innovation citoyen ? Un espace confié aux habitants pour un projet collectif (Quai Reybert, parc du Ponant) ?

Priorité 38/Préparer la réintégration de la politique de la ville : construire un terreau favorable à l'émergence de projets

Priorité 39/Structurer et rendre lisible au-delà du Vauban les lieux de l'offre d'animation (Maison pour tous-lien aux équipements sportifs)

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

LES ENJEUX

Elaborer une stratégie en matière d'équipements prenant en compte les besoins actuels, futurs et l'évolution budgétaire

Arbitrer la vocation des équipements : attractivité ou proximité
=>le juste équilibre entre le confort des habitants (proche, accessible …) et la stratégie urbaine (localisé pour attirer, concentrer les fonctions …)

Valoriser l'offre d'équipements, améliorer leur image

Accroitre la fréquentation des équipements (habitants/salariés)

Connecter les attracteurs entre eux et à leur environnement

Améliorer la performance énergétique des équipements

DN

ÉQUIPEMENTS

LES ARBITRAGES STRATÉGIQUES

Priorité 40/Clarifier la stratégie : concentrer/re-déployer

Priorité 41/Affirmer l'identité du pôle d'équipement : vers un pôle « sportif intergénérationnel » ?

Priorité 42/Communiquer et animer : les habitants, associations… premiers ambassadeurs
=>un bonus à la promotion, à l'utilisation, fonds d'innovation pour des projets en lien avec les équipements, veiller aux AMI sur ce sujet…

Priorité 43/Phaser la réponse aux besoins petite enfance : une réponse rapide « externalisée» puis une étude pour apporter une réponse dans un contexte d'attractivité résidentielle

Priorité 44/Réduire les coûts de gestion : le volet énergétique
=>Relancer le plan de performance énergétique et transition écologique des bâtiments publics

Priorité 45/Envisager la fermeture du marché couvert pour lui redonner vie

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

LES ENJEUX

MOBILITÉS

Favoriser les modes actifs dans les aménagements : 78% des déplacements sont inférieurs à 3 km

Décloisonner : une trame viaire en arrête de poisson

Organiser les fonctions dans des logiques de parcours pour encourager les mobilités

Renforcer l'accessibilité : en s'appuyant sur le plan mobilité, compléter les connections des zones d'activités

Mieux relier les différents quartiers entre eux et au cœur de ville dans une logique de parcours

Connecter la vélo route à une échelle globale et communale, en faire un socle de déplacements du quotidien

LES ARBITRAGES STRATÉGIQUES

Priorité 46/Aménager des axes prioritaires (à identifier) de connexion intégrant les mobilités actives.
=>Développer les itinéraires cyclables et piétons qui faciliteront l'accès au cœur de ville et équipements (réserver des rues ?)

Priorité 47/Améliorer la qualité des aménagements des axes stratégiques pour améliorer la perception de l'espace et le confort piéton/cyclables (planter, sécuriser …)

Priorité 48/Bien articuler le phasage « rénovation urbaine » et aménagement des espaces publics

Priorité 49/Etude de stationnement et plan de stationnement pour rationaliser celui-ci

Priorité 50/La vélo-route comme un point de départ d'un réseau cyclable urbain dans une démarche globale

Priorité 51/Promouvoir les modes actifs

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

LES LEVIERS FINANCIERS

ÊTRE PRÊT POUR SAISIR LES OPPORTUNITÉS

Optimiser les leviers financiers : un territoire est bien positionné

- La mer : des AMI nationaux
- La transition écologique
- La sobriété foncière : fonds friche
- L'innovation et le numérique : Tiers lieux

Bénéficier des accompagnements des partenaires : l'enjeu de la transition écologique

- Rénovation thermique des bâtiments
- Verdissement des aménagements
- Circuits courts

La relance économique : France relance

- l'économie sociale et solidaire
- tourisme durable

=> Une veille financière : rôle du futur chef de projet ?
=> Un accompagnement dans l'optimisation financière du projet

EC

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Plan d'Actions « Petites Villes de Demain » de la Commune de Port-Saint-Louis du Rhône																				Date mise à jour :					
Axe stratégique	sous-axes	Nom de l'action	N° fiche action	Priorité	Pilote	Type Ingénierie/Opération	Calendrier prévisionnel			Coût de l'action	Partenaires potentiels à questionner									Appuis en ingénierie à questionner					
							Date lancement	Date Livraison	Commentaire avancement		Commune	EPCI	Région	Département	Etat	Banque des Territoires	Action Logement	ANAH	Autres	Agence d'urbanisme	CCI	CMAR	CAUE	CEREMA	Autres
Axe 1 Améliorer la qualité de vie des habitants (PROXIMITE)	Requalification et végétalisation des espaces publics	**Requalification de l'avenue du Port** (court terme) : **Etude sur l'aménagement des espaces publics en préparation des phases 5 et 6.** Intégrer les modes actifs aux projets et intégrer dans le cahier des charges des aménités respectant les besoins des personnes âgées, favorisant le confort à l'usage et amenant des fonctionnalités récréatives. Intégrer les enjeux touristiques dans les aménagements du coeur de ville.	PSL-A1-01	EC	AMP	Etude					x	X				A questionner									
		Requalification de l'avenue du Port (Moyen/long terme) : **Réaménagement de l'avenue du port dans le coeur de ville (tranche 5 et 6).** Intégrer les modes actifs aux projets et intégrer dans le cahier des charges des aménités respectant les besoins des personnes âgées, favorisant le confort à l'usage et amenant des fonctionnalités récréatives. Intégrer les enjeux touristiques dans les aménagements du coeur de ville.	PSL-A1-02		AMP	Opération					x	X				A questionner									
		Plan de végétalisation	PSL-A1-03		Commune	Etude					x					A questionner									
		Etude sur la restructuration urbaine incluant le groupe scolaire Jules Verne, l'ancien lycée H.Leroy et le carrefour H.Peut. **Etude d'aménagement des espaces de connexion** (berges du Rhône, quai Reybert). Intégrer les modes actifs aux projets et intégrer dans le cahier des charges des aménités respectant l**es besoins des personnes âgées,** favorisant le confort à l'usage et amenant des fonctionnalités récréatives. Intégrer les enjeux touristiques dans les aménagements du coeur de ville.	PSL-A1-04		Commune	Etude menant à une opération					X	X				A questionner				A Questionner					
		Poursuivre la mise en valeur du patrimoine : mise en lumière, mise en scène d'éléments symboliques, balades urbaines.	PSL-A1-05		Commune						x														
	Valoriser les équipements, en particulier ceux du rayonnement	**Réflexion interne** (services communaux, métropole) pour développer le caractère multimodal de la Plaine Sportive (sport, éducation, culture, social) et une réflexion sur les horaires des services publics.	PSL-A1-06		Commune						x	x													
		Etude globale sur l'achèvement de la Plaine Sportive : sa connexion avec le reste de la ville	PSL-A1-07		Commune	Etude					x					A questionner									
		Reconstruction du gymnase Barel	PSL-A1-08		Commune	Opération					x				A questionner (fond vert)	A questionner									
		Rénovation/restructuration de la Médiathèque	PSL-A1-09		Commune	Opération					x	x													
		Etude énergétique de tous les bâtiments publics (audit énergétique des bâtiments scolaires déjà réalisé en 2022)	PSL-A1-10		Commune	Etude					x		A questionner		A questionner (Fond vert)	A questionner									
		Travaux de rénovation énergétique sur 2 bâtiments scolaires	PSL-A1-11		Commune	Opération					x		A questionner		A questionner (fond vert)										
		Etude de programmation de tiers-lieux dans le centre-ville dans l'objectif de mobiliser les porteurs de projet pour créer en centre-ville un lieu culturel hybride (médiathèque ? Conservatoire ? Lieu hybride en lien avec le citron jaune ?)	PSL-A1-12		Commune	Etude					x					A questionner									
		Renforcer les services à destination des séniors : offre de santé.	PSL-A1-13		Commune						x														
		Adapter et compléter la programmation d'équipements et de services : Etudier l'évolution des besoins en matière scolaire et petite enfance pour adapter l'offre.	PSL-A1-14		Commune	Etude					x														
		Inscrire les équipements dans les logiques de réseaux. Remobiliser le tissu associatif autour des équipements de rayonnement. Développer une stratégie d'animation culturelle et sportive "hors les murs" en lien avec les équipements locaux, le tissu associatif et les habitants.	PSL-A1-15		Commune						x	x													

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

	Refonte de la mobilité et de la signalétique en favorisant les modes actifs	*Mieux raccorder les faubourgs aux équipements et au cœur de ville grâce à des modes actifs de déplacement :* **Etude globale mobilité et déplacements doux.** Habitudes, axes routiers, stationnement, meilleure connexion des différents équipements entre eux et à la centralité, y compris améliorer et renforcer la signalétique, et développer l'aménagement ludique et visuel.	PSL-A1-16		Commune	Etude menant à une opération					x	x													

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

	Renforcer l'animation des espaces publics	**Animer le port et le bassin central à travers le provisoire pour transformer son image** : installations temporaires, démonstrations… (animation, mobilisation temporaire de foncier pour créer des lieux de vie, urbanisme provisoire).	PSL-A1-17		Commune	Etude					x														
		Renforcer l'animation et l'évènement dans le cœur de ville : réfléchir à la localisation du marché ? Utiliser le foncier disponible pour promouvoir l'innovation dans la programmation urbaine et les usages. Occuper temporairement certains rez-de-chaussée ? Dédier des rez-de-chaussée à d'autres activités que le commerce (culturelles, associatives…) ? Tester de nouveaux usages et des concepts innovants.	PSL-A1-18		Commune	Etude					x														
	Maitrise du foncier disponible dans le tissu constitué	**Développer des projets immobiliers d'habitat et d'économie** en : réalisant une veille foncière et en renforçant les outils de maîtrise foncière (préemption…)	PSL-A2-01		commune						x	x													
	Mieux connaitre les besoins en habitat pour maîtriser quantativement et qualitativement la production de logements tout en favorisant les parcours résidentiels et la mixité sociale.	**Etude sur le marché immobilier et la programmation habitat** - Adapter le phasage des projets habitat aux perspectives de développement économique et aux capacités du territoire et évaluer les besoins en logements à venir dans le bassin d'emplois - Promouvoir une offre de logements innovants en lançant des concours - Dans les programmes neufs, veiller à la maîtrise des prix de sortie - Identifier les outils d'aménagement les plus adaptés aux projets envisagés (quai commandant Favier, goncier le long du canal, ilot A…) - Etudier l'opportunité de mettre en place de nouvelles servitudes au PLU (servitudes, PAPAG…) - Etudier la faisabilité d'un nouveau dispositif d'aide à l'accession.	PSL-A2-02		AMP	Etude					x	x													
		Assurer le renouvellement générationnel et favoriser les parcours résidentiels -Remobiliser le parc existant pour maintenir les jeunes ménages dans la commune -Développer une offre de logements complémentaire dédiée aux séniors : résidence services, résidence autonomie, habitat inclusif…	PSL-A2-03		Commune						x	x													
		Assurer le renouvellement générationnel et favoriser les parcours résidentiels -Engager la phase opérationnelle de l'extension de l'EPHAD	PSL-A2-04								x	x													
		Développer l'accession sociale : Programmer des logements en accession sociale dans les fonciers communaux disponibles.	PSL-A2-05		Commune						x	x													
		Poursuivre la requalification du parc social en requalifiant le Vauban	PSL-A2-06		13 Habitat	Opération					X	X			A questionner				A questionner						A questionner
		Etude urbaine autour du Vauban pour mieux intégrer le programme dans son environnement urbain	PSL-A2-07		Commune	Etude					X					A questionner									
		Etude d'évaluation des potentiels d'amélioration/renouvellement de l'habitat privé, type étude pré-opérationnelle OPAH-RU.	PSL-A2-08		AMP	Etude						X				A questionner									
		Diagnostic et opération façades (avenue du port/avenue de la République/ avenue Marx Dormoy ?) niveau de coercition.	PSL-A2-09		Commune	Etude menant à une opération					x			A questionner		A questionner							A questionner		
		Diagnostic de l'économie locale : - Identifier l'écosystème local économique et définir une stratégie économique claire - Evaluer le potentiel économique du cœur de ville - Etablir le diagnostic des filières et entreprises innovantes à PSLR et des conditions de leur développement (offre foncière, savoirs-faire, aménités, formations etc…) - Identifier les acteurs porteurs de projet de développement économique	PSL-A2-10		Commune	Etude					x	**x**				A questionner									

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Axe 2 Renforcer l'attractivité résidentielle, commerciale, économique et touristique dans le but d'attirer une population diversifiée (ATTRACTIVITE / PEUPLEMENT)	Une identité économique du territoire qui se développe autour d'une filière locale de l'innovation, tout en renforçant les liens de la commune avec les entreprises.	**Economie bleue et innovation :** - Mener une étude de benchmarking : établir un dialogue de son potentiel (SWOT/AFOM, etc) dans le domaine de l'économie bleue, intégrer les réseaux de l'économie bleue : pôle mer PACA, évènements, AMCRE, etc… avec l'aide de la métropole - Etude qui permettra d'investiguer sur quelques filières cibles pour lesquelles la commune pourrait être tête de pont dans la Métropole (éolien flottant, algues, environnement et aménagement du littoral…) - Développer un espace incubateur d'entreprises innovantes.	PSL-A2-11		A déterminer	Etude					x	**x**													
		Projet Windtech : **-** Etude de programmation économique Windtech - Structurer le projet Windtech et fédérer les acteurs en lien avec le projet « centre des métiers de la mer » dont le potentiel est à réévaluer.	PSL-A2-12		Commune						x														
		Formation et économie : **-** S'appuyer sur l'expérience du projet de chantier d'insertion La Pilotine pour développer des projets complémentaires. -Evaluer les filières à fort potentiel (métiers du nautisme et de la mer, éolien flottant) du point de vue des effectifs potentiels supplémentaires attendus d'élèves apprentis.	PSL-A2-13		Commune	Etude					x														
		Intégration de réseaux et lien avec les entreprises : **-** Mettre en place un référent « innovation » au sein de la commune, en lien avec les structures et les réseaux d'innovation au sein de la métropole, du GPMM, de la région. - Promouvoir le territoire dans les manifestations et réseaux de l'économie bleue (au-delà du projet du pôle nautisme, mer et développement). - Créer des instances adhoc entre le GPMM et la commune et lancer une démarche de type "charte ville-port" avec le GPMM. - Organiser des temps d'échanges réguliers avec les acteurs économiques locaux, rencontrer et engager un partenariat avec les grandes entreprises et leurs représentants. - Faire du PNMD un site pilote d'aménagement durable du littoral et intégrer les réseaux régionaux, méditerranéens et internationaux de sites adhoc. - Ecouter les besoins des entreprises locales pour adapter la réponse apportée par le territoire et rechercher des porteurs de projets.	PSL-A2-14		Commune	Ingénierie de la gestion des organisations / animation d'un réseau d'acteurs économiques					x														
		Développer les emplois en lien avec les services et le tourisme.	PSL-A2-15		Commune	Opération, résultat des études précédentes.					x														
	Valoriser les commerces du centre-ville afin de créer une vraie expérience marchande.	**Réaliser un observatoire du commerce** pour anticiper les mutations.	PSL-A2-16		Commune	Etude					x										A questionner	A questionner			
		Faire le diagnostic des cellulles commerciales.	PSL-A2-17		Commune	Etude					x	**x**				A questionner									
		Requalification des cellulles commerciales.	PSL-A2-18		Commune	Opération					x														
		Elaboration d'une charte des devantures commerciales, charte d'enseignes et invertention sur les devantures sur l'avenue du Port.	PSL-A2-19		Commune	Ingénierie ?					x												A questionner		
		Définition d'une stratégie d'animation commerciale (évènements, portes ouvertes, chèques promotionnels…)	PSL-A2-20		Commune	Ingénierie					x														
		Développer des **parcours marchands** dans le cœur de ville en connexion avec la future gare fluviale.	PSL-A2-21		Commune	Etude menant à une opération					x										A questionner	A questionner			
		Entamer une **concertation avec les commerçants** et **proposer des formations** pour accompagner l'évolution des pratiques professionnelles.	PSL-A2-22		Commune	Ingénierie de la concertation et étude des futures pratiques professionnelles					x														
		Etude stratégique Tourisme	PSL-A2-23		A déterminer	Etude						**x**													
		Finaliser l'étude aménagement de la gare fluviale.	PSL-A2-24		SMPF	Etude			En cours		x														
		Construction de l'appontement	PSL-A2-25		SMPF/ Commune ?	Opération					x			A questionner	A questionner				CNR à questionner ?						
		Poursuite des aménagements touristiques du pôle nautirsme sur l'île du Mazet.	PSL-A2-26		Commune	Opération					x														
		Poursuite du projet de navette fluviale hybride touristique.	PSL-A2-27		SPL Nautismed	Opération					x														
		Développement de parcours découverte en mer (Camargues, installations portuaires ?)	PSL-A2-28		Commune	Ingénierie / opération					x														PNR a questionner ?

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

	Renforcer la place de Port-Saint-Louis-du-Rhône comme étape touristique connue et reconnue.	Adhérer aux structures oeuvrant pour la promotion du cyclotourisme (géovélo, accueil Vélo) et encourager les commerçants à la labellisation.	PSL-A2-29		Commune	Ingénierie / labellisation et promotion du territoire					x														
		Diagnostic du nautisme Evaluer le positionnement de PSLR dans le domaine du nautisme et des sports nautiques (Analyse SWOT/AFOM, offre existente et manquantes, enquête de satisfaction etc…) au-delà de l'offre des ports à sec.	PSL-A2-30		Commune	Etude					x														
		Mise en action : - Renforcer les services à la plaisance, diversifier l'offre tout en renforçant les aménités pour assurer des retombées en termes de développement local. -Valoriser les projets d'activités nautiques (kite-surf, panne catamarans…). -Développer les initiatives en matière de nautisme durable. - Travailler en complémentarité avec les ports de plaisance voisins (circuits de cabotage golfe de Fos, étang de Berre, Camargues, Côte Bleue, Rhône..) pour la petite plaisance, en intégrant la prise en compte des contraintes de navigation avec le GPMM et le PRC.	PSL-A2-31		Commune	Opération					x														
		Etude de besoins d'hébergement touristique et de capacité potentielle d'offre.	PSL-A2-32		Commune	Etude					x	**x**													
	Valoriser et renforcer les filières de l'agriculture, de la pêche et de la conchyliculture pour mettre en valeur les productions locales en lien avec le tourisme	**Filière pêche et conchyliculture :** - Réaliser un benchmark national des expériences duplicables sur la commune. -Réaliser un plan Développement de la filière en lien avec la Métropole et la Région, en s'appuyant sur le livre bleu de la Métropole, l'agenda économique de la Métropole, la DIRMED, etc Inscrire durablement cette filière en intégrant dans la réflexion le tourisme, les circuits courts, l'alimentation (cf. PAT), l'agroalimentaire (lien avec EMYG à Carnoux), et la question des débouchés (logistique alimentaire, marketing, salons).	PSL-A2-33		Commune	Etude					x														
		Mettre en valeur les productions locales, la gastronomie et les traditions camarguaises en valorisant la production locale dans l'offre de restauration et en mettant en place un concept innovant valorisant les productions locales (table des chefs…).	PSL-A2-34		Commune						x														
Axe 3 Renforcer l'identité du territoire et valoriser cette nouvelle image (NOTORIETE)	Refonte de l'identité de la ville et création d'une "marque"	Une démarche collective de refonte de l'image et de création de la marque. - Lancer une démarche interne à la ville : audit interne, brainstorming pour identifier les marqueurs positifs de l'identité du territoire -Lancer une démarche participative : enquête qualité auprès des habitants - Identifier et valoriser un marqueur différenciant. - Connaître son positionnement, ses atouts et ses faiblesses (SWOT/AFOM).	PSL-A3-01	EC	Commune						x														
	Mettre en place des outils au serivce de la communication	Améliorer la lisibilité/visibilité Internet : Refonder des outils de mettre en place une stratégie sur les réseaux sociaux. - Analyser la visibilité média. - Porter une stratégie proactive de relations médias.	PSL-A3-02		Commune						x														
	Assurer la promotion du territoire par marketing territorial	**Lancer une étude de marketing territorial visant habitants, touristes et entreprises** -Lancer une démarche de promotion de la vie locale avec les acteurs du territoire (entrepreneurs, commerçants, personnel communal….) - Lancer des campagnes de communication.	PSL-A3-03		Commune						x														
Axe 4 **Construire avec le plus grand nombre**	Mettre en place une démarche de co-construction dans le cadre du projet de territoire.	Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » la conception et la mise en œuvre du dispositif de concertation et de mobilisation sont des actions prioritaires à intégrer dans le plan d'actions. La commune pourra être accompagnée dans sa réflexion sur la mise en place d'une démarche de construction partagée de son projet de territoire avec les citoyens, les élus, les acteurs économiques, les services communaux. De cette concertation pourront émerger une ou plusieurs actions visant à apporter une plus-value au projet de territoire.	PSL-A4		AMP (EdV)	Ingénierie de la co-construction					x	x													
Axe 5 **Construire une évaluation à deux échelles**	**Construire une évaluation à deux échelles** : suivre et améliorer les actions de la Commune.	**Construire une évaluation à deux échelles** (une évaluation par actions et une évaluation strétagique du programme). Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. La constitution du référentiel d'évaluation du programme est une action prioritaire du plan d'actions.	PSL-A5		AMP	Ingénierie / réalisation d'outils de suivi et d'évaluation						x								A Questionner	**Solliciter ?** Expertise dans leur domaine (affiner les indicateurs)	**Solliciter ?** Expertise dans leur domaine (affiner les indicateurs)	**Solliciter ?** Expertise dans leur domaine (affiner les indicateurs)	**Solliciter ?** Expertise dans leur domaine (affiner les indicateurs)	

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° XX

NOM COURT DE L'ACTION

Orientation stratégique	Nom de l'orientation stratégique telle qu'indiqué dans la convention cadre
Action nom	
Action n°	
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type de l'organisation
Description de l'action	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc (0,5 à 1 page max, renvoyer si besoin à une annexe détaillée)
Partenaires	Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?
Dépenses prévisionnel/définitif	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement parmaître d'ouvrage et/ou financeur. Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, foncier…, les valoriser). Les coûts doivent être en **hors taxe**. Préciser les impacts récurrents éventuels en terme de fonctionnement. Préciser les recettes éventuellement envisagées
Plan de financement prévisionnel / définitif	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels par maître d'ouvrage et/ou financeur. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,…). Préciser lesrecettes (de cession ou d'exploitation) éventuellement envisagées
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes, les procédures ou évolutions réglementaires à mettre en œuvre. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

	appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans un Territoire d'industrie / en lien avec une Action cœur de ville / AMI Centre-Bourg / PNRQAD/NPNRU/en lien avec une convention OPAH ou OPAH-RU/dans le programme Avenir Montagne ? [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Expliciter en quoi cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité, et si ce n'est pas le cas en quoi cela est pertinent dans le cadre du programme PVD validé. S'inscrit-elle dans un secteur d'intervention prioritaire ?
Annexes	Préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur Carte si opportun

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026